



Formation
« sécurité pour l'obtention
de la licence d'entrepreneur
de spectacles »

nom
prénom
adresse
.....
code postal ville
téléphone domicile
portable
mél personnel
date de naissance
fonction
téléphone professionnel
mél professionnel
coordonnées de la structure qui vous emploie (raison sociale et adresse)
.....
.....

Je m'inscris pour le stage :

- S014 – du 12 au 16 avril 2010 à Plelan-le-Petit 600 €
- S015 – du 7 au 11 juin 2010 à Rennes 600 €

Coût pédagogique pris en charge par : l'employeur ou OPCA
 le stagiaire

Ne pas joindre de règlement à votre inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue du stage par la Paierie Régionale de Bretagne.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date et signature

Attention !

Dans l'attente de l'accord de votre employeur ou de l'OPCA, faites-nous parvenir le plus rapidement possible une copie de votre demande.

Possibilités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Spectacle vivant en Bretagne est un organisme de formation professionnelle déclaré à la préfecture. Ce stage peut donc être pris en charge par votre employeur au titre de la formation professionnelle continue.

Dans le cas d'une demande de prise en charge par l'employeur ou l'OPCA

Coordonnées de l'employeur ou de l'OPCA

nom

adresse

téléphone

fax

mail

Nom de la personne à contacter pour le règlement financier :

.....

Nom du participant et fonction :

.....

.....

Montant des droits d'inscription pris en charge : 600 €

Ne pas joindre de règlement à votre inscription. Une facture vous sera adressée à l'issue du stage par la Paierie Régionale de Bretagne.

Je déclare avoir pris connaissance des modalités d'inscription et accepte de m'y conformer.

Date, signature et cachet de l'employeur
(obligatoire pour une prise en compte de l'inscription)

Modalités d'inscription

L'inscription ne sera prise en compte qu'à réception du bulletin d'inscription et du formulaire de prise en charge au titre de la formation professionnelle (s'il y a lieu).

Le bulletin d'inscription est à retourner à l'adresse suivante :

**Spectacle vivant en Bretagne
14 rue Guy Ropartz – BP 20415
35704 RENNES Cedex 7**

Toutes les précisions (jours, horaires et lieux précis du stage) vous seront communiquées avec la confirmation de votre inscription.

La présence au stage n'est possible qu'après réception de la confirmation d'inscription et du retour du contrat de formation signé.

Tout programme commencé est dû en totalité, sauf cas de force majeure constaté (certificat médical, attestation employeur,...).

En cas d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, les droits d'inscription resteront intégralement dus à Spectacle vivant en Bretagne.

Pour tout désistement, moins de 10 jours avant le début du stage, 50% du coût de la formation resteront dus à Spectacle vivant en Bretagne.

Dans le cadre d'une prise en charge par un OPCA, le coût des heures de formations non suivies sera facturé au participant.

Attention !

En cas d'absence, quel que soit le motif, le stagiaire ne sera pas autorisé à participer au contrôle des connaissances visant à la délivrance d'un certificat.

Certaines modifications indépendantes de notre volonté peuvent intervenir en cours d'année. Spectacle vivant en Bretagne se réserve le droit de reporter, voire d'annuler une activité, si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Modalités de prise en charge au titre de la formation professionnelle continue

Spectacle vivant en Bretagne étant un organisme de formation professionnelle continue, l'inscription peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle, selon les modalités propres à chaque statut (fonctionnaire ou contractuel territorial, salarié d'association, intermittent du spectacle, gérant...).

Les frais d'hébergement et de restauration restent à la charge du participant, mais peuvent être pris en charge, selon la réglementation propre à chaque OPCA.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter au 02.99.37.34.58